

Le 8 juin, 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY, TENUE À GATINEAU, LE 8 JUIN, 2023, À 20 H 00, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE MONSIEUR MARCEL BEAUBIEN.

SONT PRÉSENTS: Le Maire Marcel Beaubien et les Conseillères Lorraine Rochon et Chantal Soucy et les Conseillers, Charles Meunier, Gerald Teske et Roland Barnabé.

John Abraham, absence motive

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2023-06-062

IL EST,

PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier,

APPUYÉ par le conseiller Gerald Teske,

QUE ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire Marcel Beaubien, aussi présente la directrice-générale et greffière-trésorière Marie-Agnès Lacoste, l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2023
4. APPROBATION DES COMPTES
5. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE 2022
6. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2023-09 SUR LES ANIMAUX APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
7. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2023-06 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL
8. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2023-10 RELATIF AUX AVANTAGES SOCIAUX POUR LES EMPLOYÉ(E)S DE LA MUNICIPALITÉ
9. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2023-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2017-012 (GARDE ET ÉLEVAGE DE PETITS ANIMAUX AUTORISÉS)
10. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-07 SUR LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS À CARACTÈRE PATRIMONIAL
11. DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE EN LIEN AVEC LE RÈGLEMENT 2023-07 (DÉMOLITION DES BÂTIMENTS À CARACTÈRE PATRIMONIAL)

12. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-08 SUR LA CUEILLETTE ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
13. DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR)
14. ADOPTION DE LA POLITIQUE TOLÉRANCE ZÉRO
15. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022
16. AFFECTATION DE LA SUBVENTION PPA-CE 2023
17. ADOPTION DES COÛTS POUR LES DEMANDES DE CONFIRMATION DE TAXES
18. SOUMISSION POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS - SECTEUR MULGRAVE
19. RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE MUNICIPALE 2023-2024
20. AUTORISATION DE DÉPENSES DE VOIRIE
21. ADOPTION DE LA SOUMISSION POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX CHEMINS MILLER ET PAPKE/315 – TECQ 2019-2024
22. EMBAUCHE D'UN EMPLOI ÉTÉ
23. AUTORISATION DE DÉPENSE CHEMIN MILLER – TECQ 2019-2024
24. AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION
25. CORRESPONDANCE ET PERMIS
26. DÉPÔT DES DOCUMENTS
27. RAPPORTS DES COMITÉS
 - 24.1 Travaux publics
 - 24.2 Sécurité publique
 - 24.3 Environnement
 - 24.4 Loisir, culture et communications
28. PÉRIODE DE QUESTIONS
29. VARIA
30. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-06-063

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roland Barnabé,
APPUYÉ par la conseillère Chantal Soucy,

QUE l'ordre du jour tel que déposé est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2023

2023-06-064

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2023 ;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier,
APPUYÉ par le conseiller Gerald Teske,

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire autorise une période de questions :

M. Duchamp demande quand l'abat poussière sera épandu. Réponse : la semaine prochaine après les pluies nécessaires à l'épandage de l'abat poussière. M. Duchamp demande une subvention pour les activités organisées par l'Association des lacs Lombard. Réponse : la subvention n'a pas été prévue au budget, la demande doit être retournée avant la préparation du prochain budget. M. Duchamp questionne le Maire quant à la décision de la MRC d'élire le futur préfet au suffrage universel.

Mme Gareau questionne le Conseil quant au fonctionnement du budget des loisirs et de la culture. Mme Gareau demande aussi un défibrillateur dans la bibliothèque. Le Conseil envisage de placer des défibrillateurs dans la bibliothèque, le garage municipal et la Mairie.

4. APPROBATION DES COMPTES

2023-06-065

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice-générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier,
APPUYÉ par la conseillère Chantal Soucy,

QUE le Conseil approuve la liste des paiements par chèque de 156 722,05 \$ (numéro de chèques de 7317 à 7351 et le chèque 7091), et des salaires de 49 350,14 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE 2022

Monsieur le Maire dépose le rapport financier 2022.

6. AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Roland Barnabé de la présentation du projet de règlement no. 2023-09 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec.

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu une copie du règlement, de plus celui-ci est disponible au bureau de la greffière-trésorière et sur le site web de la municipalité, pour consultation.

DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Le règlement 2023-09 prévoit les règles en matière d'animaux, lesquelles seront applicables par la Sûreté du Québec. Ce règlement est enregistré à la Sûreté du Québec sous le numéro SQ 21-005.

7. AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Chantal Soucy de la présentation du projet de règlement no. 2023-06 sur la régie interne des séances du Conseil.

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu une copie du règlement, de plus celui-ci est disponible au bureau de la greffière-trésorière et sur le site web de la municipalité, pour consultation.

DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Le règlement 2023-06 modifie le règlement 2023-02 concernant le décorum des séances du Conseil en ajoutant une seconde période de questions à la fin de la séance du Conseil afin d'assouplir les interactions des citoyens avec les membres du Conseil et de favoriser les échanges avec les élus.

8. AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Lorraine Rochon de la présentation du projet de règlement no. 2023-10 relatif aux avantages sociaux pour les employés de la municipalité de Mulgrave-et-Derry.

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu une copie du règlement, de plus celui-ci est disponible au bureau de la greffière-trésorière et sur le site web de la municipalité, pour consultation.

DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Le règlement 2023-10 met en place les avantages sociaux consentis aux employés de la municipalité et en organise les critères d'accès.

9. AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Charles Meunier de la présentation du premier projet de règlement no. 2023-11 modifiant le règlement de zonage no. 2017-012 (garde et élevage de petits animaux autorisés).

Le premier projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et il s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité.

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu une copie du règlement, de plus celui-ci est disponible au bureau de la greffière-trésorière et sur le site web de la municipalité, pour consultation.

DÉPÔT DE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

Le règlement 2023-11 vise à permettre, en tant qu'usage complémentaire à l'usage résidentiel, la garde et l'élevage de petits animaux.

Le premier projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et il s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité.

10. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-07 SUR LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS À CARACTÈRE PATRIMONIAL

2023-06-066

ATTENDU QUE le règlement 2023-07 a fait l'objet d'un avis de motion lors de la séance du 4 mai 2023;

ATTENDU QUE le dépôt du projet a eu lieu lors de la séance du Conseil du 4 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Rochon,
APPUYÉ par la conseillère Chantal Soucy,

QUE le Conseil adopte le projet de règlement 2023-07 sur la démolition des bâtiments à caractère patrimonial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE EN LIEN AVEC LE RÈGLEMENT 2023-07

2023-06-067

ATTENDU la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (PL-69) sanctionnée le 1^{er} avril 2021 introduisant l'obligation de mettre en place un règlement de démolition pour les bâtiments à caractère patrimonial;

ATTENDU QU'il convient de présenter le projet de règlement 2023-07 lors d'une consultation publique;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy,
APPUYÉ par le conseiller Charles Meunier,

QUE la consultation publique sera tenue le 12 juillet 2023 à 19 h 00 au bureau municipal situé au 560 avenue de Buckingham à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-08 SUR LA CUEILLETTE ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2023-06-068

ATTENDU le plan d'action 2019-2023 de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Papineau 2023-2030 dont le projet a été adopté le 15 décembre 2021 par résolution 2021-12-267;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à l'occasion de la séance du Conseil du 4 mai 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance du Conseil du 4 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy,
APPUYÉ par le conseiller Charles Meunier,

QUE le Conseil adopte le règlement 2023-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR)

2023-06-069

ATTENDU QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry ne dispose d'aucun secteur qui s'apparente à un centre-villageois ;

ATTENDU la construction récente en 2019 d'un garage municipal à proximité du lac La Blanche (lot 3 299 100) ;

ATTENDU QUE ce Conseil a entamé des pourparlers avec les instances gouvernementales dans le but de concrétiser un projet de construction d'un "Centre administratif/communautaire" dans le secteur du lac La Blanche, à proximité du garage municipal ;

ATTENDU le dépôt par un promoteur privé d'un projet de lotissement d'une superficie d'une centaine d'hectares sur la rive nord-ouest du lac La Blanche ;

ATTENDU QU'il y a lieu, dans un souci d'une saine gestion de l'urbanisation, de prendre en considération ledit projet de lotissement dans la planification d'un "centre villageois" en devenir ;

ATTENDU QUE pour mener à bien ce projet de développement d'un "centre villageois" il y a lieu de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) afin d'identifier une nouvelle affectation permettant une panoplie d'usages propres à un "centre villageois" ne disposant d'aucun périmètre d'urbanisation ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier,
APPUYÉ par la conseillère Chantal Soucy,

QUE ce Conseil demande à la MRC Papineau de modifier le SADR de tel sorte qu'une nouvelle affectation soit identifiée au SADR pour le secteur "centre villageois" en devenir à proximité du lac La Blanche ;

QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry autorise le Service de l'urbanisme à collaborer avec le Service de l'aménagement du territoire de la MRC Papineau en vue d'identifier les limites de la nouvelle affectation ainsi que les usages qui y seront autorisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TOLÉRANCE ZÉRO

2023-06-070

ATTENDU QUE la « Politique de tolérance zéro à l'égard de toutes situations d'agressivité, d'intimidation et de menace, de la municipalité de Mulgrave-et-Derry » est adoptée en vue de contribuer, avec la collaboration nécessaire de tous les acteurs pertinents, au maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous;

ATTENDU QUE la Politique s'inspire de différentes dispositions législatives, notamment celles qui reconnaissent à la Municipalité l'obligation de prévenir et de faire cesser les atteintes à la dignité, à la santé et à la sécurité de ses employés et de ses élus, quel que soit la nature de leur fonction et la position hiérarchique qu'ils occupent;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'assurer la sérénité et la sécurité des élus dans l'exercice de leur mandat et des employés municipaux à l'égard des situations de violence et d'agressivité qui ne sont pas acceptables;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Rochon,
APPUYÉ par le conseiller Charles Meunier,

QUE le Conseil adopte la Politique de tolérance zéro à l'égard de toutes situations d'agressivité, d'intimidation et de menace de la municipalité de Mulgrave-et-Derry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022

2023-06-071

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy,
APPUYÉ par le conseiller Roland Barnabé,

QUE le Conseil municipal adopte le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2022, tel que présenté aux élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFECTATION DE LA SUBVENTION PPA-CE 2023

2023-06-072

ATTENDU QUE la municipalité a reçu, par courriel d'annonce du bureau du Député Mathieu Lacombe, 10 000 \$ au titre de la subvention PPA-CE (Programme d'aide à la voirie locale volet PPA-CE) ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy,
APPUYÉ par la conseillère Lorraine Rochon,

QUE le Conseil affecte cette subvention au changement de ponceaux sur la route 315.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. ADOPTION DES COÛTS POUR LES DEMANDES DE CONFIRMATION DE TAXES

2023-06-073

ATTENDU QUE les demandes de confirmations de taxes demandées par les professionnels;

ATTENDU QUE les municipalités et villes offrent le service aux professionnels par le biais du rôle en ligne, et que ce service est payant ;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas encore mis en place le rôle en ligne mais que les demandes sont traitées par les employés municipaux;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Rochon,
APPUYÉ par le conseiller Gerald Teske,

QUE le Conseil approuve le coût de 30 \$ pour chaque demande de confirmation de taxes au profit des organismes ou professionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. SOUMISSION POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS – SECTEUR MULGRAVE

2023-06-074

ATTENDU QUE le contrat de déneigement sur le secteur de Mulgrave arrive à échéance;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy,
APPUYÉ par le conseiller Roland Barnabé,

QUE le Conseil mandate la Directrice générale à effectuer un appel d'offres pour le déneigement des chemins pour une année et une seconde année en option.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE MUNICIPALE 2023-2024

2023-06-075

ATTENDU QUE l'assurance municipale arrive à échéance le 6 août 2023 et qu'il convient de la renouveler;

ATTENDU le coût pour la période du 6 août 2023 au 6 août 2024 de 11 188,85 \$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier,
APPUYÉ par le conseiller Roland Barnabé,

QUE le Conseil approuve le renouvellement de l'assurance municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. AUTORISATION DE DÉPENSES DE VOIRIE

2023-06-076

ATTENDU QUE le lignage des chemins doit être refait sur une distance totale de 10 km de chemins;

ATTENDU la soumission de Proligne au coût de 7 354 \$ + taxes;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy,
APPUYÉ par le conseiller Charles Meunier,

QUE le Conseil approuve la soumission de Proligne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. ADOPTION DE LA SOUMISSION POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX CHEMIN MILLER ET CHEMIN PAPKE/RTE 315 – TECQ 2019-2024

2023-06-077

ATTENDU QUE les travaux prévus aux chemins Miller et Papke/315 dans le cadre de la TECQ 2019-2023 doivent débiter et qu'il convient d'avoir une surveillance par le service d'ingénierie qui a effectué les plans et devis;

ATTENDU la soumission budgétaire de la firme Équipe Laurence de 5 000 \$ + taxes pour la surveillance des travaux sur le chemin Miller;

ATTENDU la soumission budgétaire de la firme Équipe Laurence de 5 000 \$ + taxes pour la surveillance des travaux sur le chemin Papke/Rte 315;

ATTENDU QUE la municipalité a mis en place une surveillance des travaux avec le Contremaître de la voirie afin de minimiser ces coûts d'ingénierie, qui seront facturés selon les interventions réelles;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roland Barnabé,
APPUYÉ par le conseiller Gerald Teske,

QUE le Conseil approuve ces deux estimés budgétaires ;

QUE les dépenses seront financées par le Fonds des carrières sablières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. EMBAUCHE EMPLOI ÉTÉ

2023-06-078

ATTENDU QUE la municipalité a reçu confirmation de l'obtention de la subvention fédérale pour les emplois d'été;

ATTENDU les candidatures reçues et la recommandation de la Directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy,
APPUYÉ par la conseillère Lorraine Rochon,

QUE le Conseil approuve l'embauche de Mlle Gladys Ingabire pour soutien administratif et archives pour 8 à 12 semaines selon la fiche d'emploi signée par les élus;

QUE l'embauche est rétroactive au 29 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23. AUTORISATION DE DÉPENSE CHEMIN MILLER – TECQ 2019-2024

2023-06-079

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires sur le chemin Miller ;

ATTENDU l'ajout d'un ponceau et le profilage d'un fossé au coût de 12 726,69 \$ + taxes;

ATTENDU les frais de déboisement au coût de 8 250 \$ + taxes;

ATTENDU QU'il est possible de fermer le chemin pendant les travaux et économiser ainsi les frais de surveillance de 18 427,03 \$ + taxes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier,
APPUYÉ par le conseiller Roland Barnabé,

QUE le Conseil approuve les suppléments pour les travaux ci-dessus énumérés, ainsi que la fermeture du chemin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24. AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

2023-06-080

ATTENDU QUE la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

ATTENDU ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

ATTENDU que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Rochon,
APPUYÉ par la conseillère Chantal Soucy,

QUE le Conseil affecte au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 5 000 \$ pour l'exercice financier 2023 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient pris sur le surplus non affecté de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25. CORRESPONDANCE ET PERMIS

26. DÉPÔT DES DOCUMENTS

27. RAPPORTS DES COMITÉS

- 27.1 Travaux publics
- 27.2 Sécurité publique
- 27.3 Environnement
- 27.4 Loisir, culture et communications

28. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Duchamp demande quelques précisions sur les points 9 et 13.

29. VARIA

30. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2023-06-081

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gerald Teske,
APPUYÉ par le conseiller Charles Meunier,

QUE la séance soit levée à 21 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Marcel Beaubien
Maire



Marie-Agnès Lacoste
Directrice générale et
Greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je, Marcel Beaubien, maire de Mulgrave-et-Derry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.